

# Présentation au Comité spécial sur la réforme électorale

Par : Rachael Harder, députée de Lethbridge

Le 14 octobre 2016

## Introduction.

En juin 2016, la Chambre des communes a adopté une motion mettant en place un Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE). Le mandat du Comité comprend deux instructions d'une importance majeure :

1. Qu'on demande au Comité d'examiner et de recommander d'autres méthodes afin d'obtenir l'opinion des Canadiens;

et

2. Qu'on demande au Comité d'inviter tous les députés à organiser une assemblée dans leur circonscription et à remettre au Comité un rapport écrit des commentaires de leurs électeurs, qui doit être remis au greffier du Comité au plus tard le 14 octobre 2016.

L'invitation à examiner « d'autres méthodes afin d'obtenir l'opinion des Canadiens » signifie que le mandat du Comité prévoit que celui-ci recommande la consultation des électeurs canadiens, par l'intermédiaire d'un référendum, afin de déterminer s'ils soutiennent une proposition spécifique sur un nouveau système électoral.

Puisque les exigences sur la tenue d'un tel référendum font partie de la politique du Parti conservateur depuis plus d'une décennie, les députés conservateurs ont conclu qu'il serait raisonnable de consulter les électeurs afin de déterminer si cet échantillon représentatif de la population canadienne croit qu'un référendum est nécessaire ou souhaitable.

## Consultations par la poste : une méthode plus inclusive.

Au début de l'automne, j'ai entrepris des consultations auprès de mes électeurs par l'intermédiaire d'un questionnaire envoyé par la poste qui était considérablement similaire, tant dans sa forme que dans son contenu, à un questionnaire utilisé par plusieurs de mes collègues. Il était prévu que cette méthode entraînerait un plus grand nombre de participants que les assemblées publiques et que le problème d'autodésignation inhérent aux assemblées générales serait réduit de façon importante grâce à l'utilisation d'envois postaux.

L'envoi postal utilisé était conçu pour être impartial et comprenait les éléments suivants :

- Une lettre de présentation du député de la circonscription, précisant le processus du Comité spécial sur la réforme électorale et expliquant le mécanisme de rétroaction;
- Une série de citations, tirées de déclarations publiques de défenseurs et d'opposants au référendum. L'objectif était de choisir les arguments les plus convaincants pour et contre un référendum. Ainsi, la citation la plus longue contre un référendum est tirée du témoignage présenté devant le Comité de la ministre Monsef le 6 juillet.
- Une revue de la chronologie des travaux du Comité.

- Les données de deux sondages récents menés par des organisations différentes sur les mérites d'un référendum.
- Des instructions sur la façon de remplir le bulletin de vote (surtout si plus d'un électeur habitait à l'adresse visée). Il était clairement indiqué que les répondants pouvaient retourner le sondage et leurs commentaires à leurs députés sans frais postaux.
- Le bulletin lui-même. La question variait quelque peu selon les députés, mais la majorité a posé la question suivante : « *Avant de changer la façon dont nous élisons nos députés, est-ce que le gouvernement devrait tenir un référendum pour obtenir l'approbation des Canadiens?* »

## Résultats

Pour la circonscription de Lethbridge, 592 bulletins de vote ont été reçus, desquels 555 affirmaient vouloir un référendum, alors que 37 disaient s'y opposer. **En date du vendredi 14 octobre à 15 h, 93,3 % des répondants de ma circonscription m'ont dit vouloir un référendum avant que des changements soient apportés à la façon dont les députés sont élus.**

Ce pourcentage correspond aux 81 389 réponses reçues après un envoi postal semblable par mes collègues, parmi lesquelles 90 % (72 740) appuyaient un référendum.

Le taux de réponse à ce sondage postal était de quatre à cinq fois plus élevé que ce que nous aurions attendu de l'envoi d'un bulletin type, soit une forme spécifique d'envoi sanctionné par la Chambre des communes et destiné à chaque foyer de la circonscription électorale d'un député.

## Conclusion

Les résultats de cette consultation parlent d'eux-mêmes. Les répondants au sondage ont voté massivement pour la tenue d'un référendum.

Le soutien pour un référendum au Canada s'est révélé vaste et persistant. La réponse à nos sondages illustre simplement ce que nous attendions des nombreux sondages d'opinion publique indiquant que les Canadiens veulent prendre la décision finale concernant le nouveau système électoral. Entre le 9 février 2016 et le 28 septembre 2016, les firmes de sondage d'opinion publique Ipsos, Insights West, Forum Research et EKOS Research ont toutes publié des sondages indiquant qu'une majorité constante de Canadiens, allant jusqu'à 73 %, pense qu'un référendum national doit être tenu avant de modifier la façon dont les Canadiens élisent les députés.

Six des huit sondages indiquent qu'une majorité de Canadiens dans chaque province croit que tout changement apporté à la façon dont les députés sont élus devrait faire l'objet d'un référendum. Cinq des huit indiquent que de 65 à 73 % des Canadiens appuient un référendum à l'échelle nationale. Le soutien pour un référendum est uniforme entre les sexes et les groupes d'âge et, bien qu'il soit vrai que l'appui pour un référendum est plus élevé parmi les partisans

conservateurs que parmi les partisans du NPD ou du Parti libéral, une majorité manifeste de partisans des deux partis appuient également le référendum.

Le sondage indique également qu'au plus 8 % des Canadiens s'opposent fortement à la tenue d'un référendum.

Selon ces signes très crédibles d'un vaste soutien à un référendum, je recommande vivement que le Comité spécial fasse une recommandation pour que toute proposition de changement à la façon dont les députés sont élus soit soumise aux Canadiens par un référendum national avant sa mise en application, et nous encourageons le gouvernement à agir de même pour laisser les Canadiens prendre la décision finale.

Respectueusement soumis

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'RH' followed by a horizontal line extending to the right.

Rachael Harder, députée de Lethbridge